

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 46 (1975)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVI^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 9 Septembre 1975

SOMMAIRE

Les résidences secondaires dans le Jura (173) ; Problèmes des résidences secondaires dans le Jura (197) ; Mesures contre la spéculation sur les anciennes fermes (203) ; Chronique économique (208).

Les résidences secondaires dans le Jura

Une enquête de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ)
par Gabriel Nusbaumer, sociologue

1. En guise d'introduction

Il y a une année renaissait le mouvement des « Militants francs-montagnards ». Ce mouvement avait combattu la création d'une place d'armes aux Franches-Montagnes avec succès et se proposait de nouveaux buts. La lutte contre l'accaparement des terres de la région par des personnes qui lui sont étrangères, rendre la terre à ceux qui la travaillent et pratiquer un développement économique du Haut-Plateau non exclusivement touristique, allaient dès lors constituer les nouveaux objets de préoccupation du mouvement.

Les « Militants », comme il est convenu de les appeler, s'opposent en particulier à la prolifération des résidences secondaires.

Actuellement, 3000 hectares se trouvent être entre les mains d'étrangers à la région. Ce qui représente le $\frac{1}{7}$ du territoire franc-montagnard. Avec 6,6 % de la population jurassienne, les Franches-Montagnes « accueillent » 18,6 % des résidences secondaires implantées dans le Jura.

La résidence secondaire n'est pas en soit un phénomène original, il existe depuis longtemps. Est-il besoin de rappeler que, dans le passé, les princes de ce monde possédaient une résidence d'hiver et une d'été. Il en allait de même des personnes fortunées. Le Valais, sous un angle directement utilitaire, connaît encore le phénomène des « mayens », habitations et étables occupées durant la belle saison. L'existence de la résidence secondaire ne date donc pas de hier, elle est historique.

Ici, nous nous plaçons sur le plan du tourisme de fin de semaine qui périodiquement déplace les citadins dans les campagnes et met en présence deux types de populations bien différents. Avec la croissance économique, la concentration industrielle et urbaine, la société industrielle a vu naître une catégorie aisée de la société, les riches citadins. Ceux-ci peuvent se libérer des aliénations produites par les grandes villes. En outre, la propriété immobilière reste un moyen de placement sûr